

A1-2 PATRIMOINE NATUREL, ESPACES PAYSAGERS

Enjeux

Préserver et valoriser les patrimoines bâti et naturel urbains afin de mettre à profit leur richesse

Objectifs

Préserver et renforcer la biodiversité locale identifiée en respectant le contexte écologique, en encourageant la continuité des milieux et en veillant à l'entretien et l'utilisation des espaces verts.

Pourquoi ?

- Le végétal doit faire partie intégrante de l'aménagement urbain car c'est un acteur de premier plan, vivant et indispensable à notre équilibre ; il participe, au même titre que le minéral, à structurer les lieux (séquences paysagères), créer des ambiances. De plus, le végétal contribue à renforcer la structure urbaine, permet d'accompagner la densité et améliore l'image de la ville.
- La biodiversité est favorable à l'équilibre phytosanitaire des espaces verts. La multiplicité des essences permet de limiter les risques de propagation des parasites et des maladies.
- La continuité des milieux permet à la flore et à la faune locale « d'accroître son territoire » et rend plus perméable la frontière entre la ville et les sites naturels ou agricoles périphériques de la commune.

Comment ?

Identifier les éléments naturels et la biodiversité existante

- Repérer les éléments naturels à préserver, notamment ceux identifiés dans le PLU, lorsqu'il existe.
- Dresser l'inventaire des essences végétales existantes, repérer les espèces animales sur le site, considérer les directives en application et les inventaires ZNIEFF, ZNIE, ENS, EBC, ..., consulter les associations naturalistes locales, les réseaux d'espaces protégés et les parcs naturels régionaux ou nationaux.

Encourager la continuité et la diversité des milieux

- Favoriser les continuités écologiques existantes ou potentielles permettant à la faune et à la flore de coloniser ou reconquérir un territoire. Ces corridors peuvent être des bosquets, des haies bocagères, des bandes herbacées, des jardins particuliers, des mares, des fossés ou encore des passages artificiels pour franchir des axes routiers ainsi que des arbres d'alignement, qui permettent les franchissements de rue par la canopée.
- Favoriser la diversité des milieux : humides, secs, friches qui favorisent l'implantation d'une flore et d'une faune spécifiques.
- Privilégier la diversité des essences lors de la création d'un espace vert en assurant une progression entre les différentes strates (herbacées, arbustives, arborées). Une haie doit être composée d'au moins trois essences différentes. En remplaçant un gazon par une prairie, le nombre d'espèces augmente sensiblement.

Choisir des essences adaptées au contexte écologique local et au site

- Créer les espaces paysagers à partir de l'inventaire des essences végétales identifiées au préalable, en évitant la plantation d'espèces qui ne résisteraient pas au changement climatique en cours. On pourra pour cela se référer à la carte décrivant l'évolution attendue de la répartition des essences en 2100 établie par l'INRA.
- Préférer la plantation d'espèces floristiques adaptées au climat, au sol et au support d'accueil, afin de ne pas perturber les équilibres écologiques en introduisant des espèces envahissantes.
- Favoriser les essences locales, moins consommatrices d'eau, d'engrais et de traitements phytosanitaires et nécessitant moins d'entretien (arrosage, tonte ou élagage).

- Prendre en compte le degré allergisant de certains pollens dans le choix des espèces, en se référant à la classification du Réseau National de Surveillance Aérobiologique.

Le saviez-vous?

- «La biodiversité est une dimension essentielle du vivant. Elle est porteuse du potentiel évolutif qui garantit la capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes face au changement global». Source : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.
- La disparition d'une espèce met en danger 10 à 20 autres espèces. On estime qu'entre cinquante et trois cents espèces végétales et animales s'éteignent chaque jour à l'échelle mondiale.
- La Liste rouge de l'UICN (Union mondiale pour la nature) constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Fondée sur une solide base scientifique, la Liste rouge de l'UICN est reconnue comme l'outil de référence le plus fiable sur l'état de la diversité biologique spécifique.
- L'introduction d'espèces étrangères dites allogènes est aujourd'hui considérée comme la deuxième cause directe de perte de biodiversité, la première étant l'altération et la destruction des habitats.
- Avec le réchauffement climatique (+2°C à +4°C en hiver et +4°C à +7°C l'été en France selon l'ONERC - Observatoire National sur les Effets du Changement Climatique), l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) annonce qu'entre 27 et 42% des espèces pourraient disparaître d'une localité européenne donnée et le taux de renouvellement de la flore européenne pourraient atteindre 42 à 63% selon les scénarii. Elle en déduit l'évolution de la répartition des essences ci-contre.
- Le chancre coloré, présent dans le bois des caisses de munition lors du débarquement américain à Marseille en 1944, s'est répandu depuis peu à peu à l'ensemble des platanes de France, mettant ainsi en évidence les problèmes liés aux choix de type mono espèces de certains aménagements.

Aller plus loin...

- Comité français de l'UICN - Union mondiale pour la nature: www.uicn.fr
- France Nature Environnement (et sa liste d'associations adhérentes en région) : www.fne.asso.fr
- Ministère de l'Écologie et du Développement Durable : www.developpement-durable.gouv.fr
- Réseau National de Surveillance Aérobiologique: www.pollens.fr/accueil.php et www.vegetation-en-ville.org
pour télécharger le guide d'information «Végétation en ville»
- Mission de Gestion Différenciée : www.gestiondifferentiee.org
- Institut National de Recherche Agronomique (INRA) : www.inra.fr
- "L'arbre en milieu urbain / Conception et réalisation de plantations", par Charles-Maternelle Gillig, avec Corinne Bourgery et Nicolas Amann. Editions InFolio. Novembre 2008.